

Rédaction et publication : Le Maire Jean Amouroux

DÉCEMBRE 2014

LE MOT DU MAIRE



Les intempéries des 28/29/30 novembre ont affecté notre commune. Certes, à une échelle inférieure comparé à certaines communes de notre département. Il n'en reste pas moins que nous avons constaté des dégâts importants d'éboulement de terre dus au ruissellement. Notamment le chemin du Bosquet, celui de la station d'épuration et le chemin vicinal N° 1 « le Canyon ». Au regard de la dangerosité de ce dernier, j'ai été contraint de prendre un arrêté de fermeture jusqu'à nouvel ordre, dans l'attente de connaître la nature des travaux à effectuer et le chiffrage des dépenses à prévoir.

A cette occasion, je tiens tout particulièrement à remercier les services techniques de la commune qui sous la direction de la secrétaire générale ont fait preuve d'une grande disponibilité tout au long de ce week-end.

Au nom de mes Adjoints, Conseillers Municipaux et de l'ensemble du personnel, je vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année.

Jean AMOUROUX.

FESTIVITÉS DE FIN D'ANNÉE

Repas des Aînés

Jeudi 11 décembre 2014
A partir de 12h, à la Cave aux Contes



Repas traditionnel, animation musicale « Chendy », organisés par la municipalité pour terminer l'année dans la convivialité.



Spectacle des enfants

Jeudi 18 décembre 2014

Comme chaque année, les enfants de l'école se retrouveront à la Cave aux Contes pour assister à une animation musicale suivie de la distribution du goûter de Noël offert par la municipalité.

Rifle des écoles

Vendredi 19 décembre 2014
A 20h30, à la Cave aux Contes



Si vous désirez apporter votre contribution de quelque manière que ce soit, vos dons seront les bienvenus.

Contact: Hélène Pugnet, Directrice de l'école 04.68.38.84.39

Les élèves, les parents et les enseignants vous remercient d'avance.



LUTTE CONTRE LE CHARANÇON ROUGE DU PALMIER



Depuis 2007, année de sa première détection sur le territoire régional, le charançon rouge du palmier fait l'objet en Languedoc-Roussillon d'une surveillance et de protocoles de lutte associant les collectivités et les services de l'État, en vue de limiter son extension sur le territoire régional.

Par arrêté ministériel du 21 juillet 2010 cette lutte est **OBLIGATOIRE et à la charge du propriétaire du palmier.**

EN CAS DE CONTAMINATION

1. Il est formellement interdit de sortir les palmes sur la voie publique. Toutes manipulations sur un palmier malade est interdite car elle peut entraîner une contamination des palmiers environnants.
2. Le foyer doit être déclaré à la mairie ou au service chargé de la protection des végétaux du département : DRAAF-Antenne du SRAL Perpignan / Tél. 04 68 54 12 77 Fax : 04 68 85 40 53 e-mail : sral-perpignan.draaf-languedoc-roussillon@agriculture.gouv.fr
3. Le propriétaire d'un végétal officiellement contaminé doit, dans un délai de 15 jours, faire procéder à l'éradication de l'organisme nuisible par un intervenant habilité par le Service Régional de l'Alimentation : soit par élimination de la partie infestée suivie de traitements insecticides ou fongicides, soit par destruction totale du palmier si le bourgeon terminal est atteint. Les palmiers environnants devant être également traités, il est conseillé de demander plusieurs devis et d'essayer de se grouper entre résidents d'un même quartier pour faire baisser le montant de la facture.
4. Avant l'abattage ou l'assainissement, une déclaration de chantier (à retirer en mairie) doit être obligatoirement transmise simultanément à la FREDON-LR et à la DRAAF-SRAL LR dans un délai de 3 jours ouvrés avant le démarrage du chantier.

Documentation et liste des entreprises agréées consultables en mairie et sur le site de la D.R.A.A.F.

DÉCHÈTERIE

La Communauté de Communes des Aspres a décidé de moderniser ses outils de gestion de déchèterie. Ainsi courant 2015 les ponts bascules seront mis en service et une gestion informatisée des apports viendra suppléer le système actuel.

Afin de pouvoir continuer à accéder à vos déchèteries de Thuir et Trouillas des badges d'accès vous seront délivrés. Dès à présent et ce jusqu'au 1er janvier 2015 vous pouvez réserver votre badge auprès de l'accueil de la Mairie muni(e) de votre carte d'identité, d'un justificatif de domicile et de ou des cartes grises des véhicules qui seront susceptibles d'accéder aux déchèteries.

Bon à savoir: les élus de la Communauté de Communes des Aspres ont décidé d'instaurer une tarification pour les professionnels uniquement. Ainsi à ce jour, aucune tarification, ni quota n'ont été instaurés pour les apports des particuliers.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Mardi 16 décembre 2014 - s'inscrire au plus tard vendredi 12 avant 12h en mairie.

VIE ASSOCIATIVE

FESTA DE LA LLUM

Samedi 27 décembre
De 18h00 à 23h00



Départ place Nova, ballade contée dans les rues du village et dégustation de produits catalan.



inemaginaire

« Le Hobbit: La bataille des cinq armées »

Samedi 20 décembre 2014
20h30 à la Cave aux Contes

Tarifs: 5 € tarif plein
4 € (-18ans, étudiants,...)

